



## COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU FAOU

### CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-neuf heures (30 mars 2022 à 19 h), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.

La convocation a été affichée en Mairie le 24 mars 2022.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, LOLLIER Hélène, GUEGUEN Isabelle, GAUTHERON Jean-Louis, DEROUT Nathalie, BERROU David, GARNIER Fabienne, L'HARIDON Lionel, LE JARD Elodie, PAUGAM – LE FOLLEZOU Marie, LE SANN Renan, DUFOUR Gwénaëlle, BROECKHOVE Catherine, FERELLEC Christophe, CARRE Caroline, JONCOUR Claude, POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude.

Etaient absents excusés : LALLOUET Michèle, PERON Christian, NOEL Bernard, DELAPORTE David, LAMBOLEY Annick, TOULANCOAT Anthony, RIOU Yvon, BOUVIER Anna.

Etait absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Procurations : LALLOUET Michèle à DEROUT Nathalie,  
PERON Christian à FERELLEC Christophe,  
NOEL Bernard à BRABAN Tugdual,  
LAMBOLEY Annick à LOLLIER Hélène,  
TOULANCOAT Anthony à BRABAN Tugdual,  
BOUVIER Anna à JONCOUR Claude.

Secrétaire de séance : LE JARD Elodie.

Etait également présente : BROUSTAL Isabelle (Directrice Générale des Services).

N° 2022-03-024 :

## Présentation de l'APD (Avant-Projet Détaillé) du musée Sérusier

Rapporteur : le Maire

**Le Conseil municipal,**

**Après avoir pris connaissance** de l'APD présenté par le maître d'œuvre (MO) Atelier de l'Ile et l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) Sembreizh,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-01-009 du 27 janvier 2021 désignant le cabinet d'architectes Atelier de l'Ile,

**Vu** l'approbation de la phase APS – Avant-Projet Sommaire – par le Comité Technique du Musée le 12 octobre 2021 suivie de la notification à la maîtrise d'œuvre, le bureau Atelier de l'Ile, avec l'autorisation de démarrer la phase APD,

**Vu** la présentation du projet d'APD le 16 mars dernier aux membres du Comité technique du Musée et de la Commission Patrimoine-Culture-Rayonnement communal,

**Considérant** qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet détaillé remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO),

**Considérant** que le coût global de l'opération estimée en phase APD est de 1 929 000 € HT,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- ♦ **Approuve** le programme de l'avant-projet détaillé relatif à la construction du Musée Sérusier tel que présenté,
- ♦ **Approuve** le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 1 929 000 € HT,
- ♦ **Donne pouvoir** au Maire d'engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt de la demande de Permis de Construire (PC),
- ♦ **L'autorise** à lancer la consultation des entreprises,
- ♦ **L'autorise** à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

---

N° 2022-03-025 :

## Don en faveur de l'Ukraine

Rapporteur : le Maire

**Le Conseil municipal,**

**Considérant** que la situation actuelle en Ukraine est largement condamnable,

**Considérant** l'élan de solidarité sur la Commune pour accueillir des familles ukrainiennes ou recueillir des dons financiers ou matériels,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

**Décide** de poursuivre ce soutien au peuple ukrainien en accordant un don exceptionnel de 3 000 euros à l'Ukraine via le FACECO, Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales, dispositif sécurisé de l'Etat permettant de centraliser les dons des collectivités aux pays victimes de catastrophes ou de conflits,

**Autorise** le Maire à signer les pièces nécessaires à cette opération.